

Collectif national droits de l'Homme Romeurope :

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) – AMPIL (*Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement*) – ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – Association de solidarité avec les familles roumaines de Palaiseau – CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – CLASSES (*Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats*) – FNASAT-Gens du voyage – Hors la Rue – LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*) – Liens Tsiganes – MDM (*Médecins du Monde*) – MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM – Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de soutien Rroms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne – Une famille un toit 44 – URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile-de-France*) Et les Comités de soutien de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de St Michel-sur-Orge, de Meudon, le Collectif Rroms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms du Val d'Oise et des Yvelines et le Collectif des sans papiers de Melun



COMMUNIQUE

Les associations de soutien aux Roms reçues au Ministère de l'Education nationale : se sont-elles trompées de Ministère ?

Une délégation a été reçue au Ministère de l'Education nationale en décembre dernier, suite à la publication du rapport du collectif Romeurope sur la situation des Roms d'Europe de l'Est en France. La teneur des propos tenus en réaction à nos interpellations est apparue suffisamment grave pour mériter d'alerter les syndicats enseignants, les associations et la presse.

Les associations ont rappelé que si l'on observe quelques belles réussites scolaires, et ce malgré la précarité des conditions de vie et les expulsions fréquentes, des centaines d'enfants Roms venant de Roumanie, Bulgarie et d'ex-Yougoslavie ne sont pas scolarisés. Cela tient notamment à des refus d'inscription de la part de certaines municipalités, sous divers prétextes inadmissibles, dont notamment le fait que les familles ne sont pas domiciliées, qu'une procédure d'expulsion est en cours, qu'il manque de place ou de moyens adaptés, que les enfants n'ont pas toutes leurs vaccinations à jour.... Face à cela, les instances de l'Education Nationale et les Préfectures manquent parfois de fermeté pour faire appliquer la loi.

Des propositions concrètes ont été faites dans l'objectif simple que tous les enfants puissent être inscrits et scolarisés durablement. Nous avons en particulier demandé au Ministère qu'il rappelle la règle de l'obligation et du droit scolaires (y compris aux âges où l'école n'est pas obligatoire) et incite les inspections d'académie à faire preuve de fermeté auprès des communes et par l'intermédiaire des préfets, qu'il mette œuvre les moyens nécessaires (CLIN, CLA, NSA,...) pour une intégration progressive des enfants, dont certains n'ont jamais été scolarisés, qu'il favorise les liens avec les autres administrations (sociales, santé, logement, transport, cantines, activités périscolaires..) pour assurer les conditions d'une scolarité régulière et que cessent les expulsions de terrains sans alternatives, principale cause de déscolarisation.

A l'opposé des réponses que nous attendions, le Ministère a interrogé la motivation des parents à scolariser ces enfants (oubliant qu'il est lui-même garant de l'obligation scolaire), émis l'hypothèse que la scolarisation était pour certaines familles un moyen détourné pour accéder à d'autres droits, posé comme préalable la question du droit au séjour des familles concernées, exprimé sa compréhension à l'égard des maires contraints d'accueillir des populations instables et qui se déplacent (alors même qu'il s'agit d'une mobilité subie du fait des expulsions) et déprécié de façon générale l'efficacité des classes d'accueil et d'initiation (y compris pour des enfants ne parlant pas français et n'ayant jamais été à l'école) et rappelé qu'aucun moyen supplémentaire ne serait débloqué dans les écoles pour ces enfants.

A l'issue de cette rencontre, le collectif Romeurope tient à rappeler que localement l'institution scolaire est une des rares qui s'inscrive dans un rôle d'accueil et d'intégration à l'égard des populations Roms. Les efforts du personnel enseignant méritent d'être soutenus par leur hiérarchie dans le respect des missions de l'Education nationale, indépendantes de la politique d'immigration.

Contact : Michel FEVRE ((06-08-55-28-33))